

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
9506.99.49	---- Autres	B	2.5 %	2.5 %
9506.99.50	--- Piolets conçus pour l'escalade et l'alpinisme	D	En fr.	En fr.
9506.99.60	--- Matériel motorisé du type utilisé pour le développement des capacités athlétiques	B	2.5 %	9.2 %
9506.99.70	--- Protège-tibias et coudières ou épaulières, autres que pour le football américain; protecteurs pour taille-cuisses-hanches	B	25 %	25 %
	--- Articles pour le tir à l'arbalète et à l'arc :			
9506.99.81	---- En bois	B	6 %	6 %
9506.99.89	---- Autres	B	7 %	7 %
9506.99.90	--- Autres	B	7.5 %	11.8 %
95.07	Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n ^{os} 92.08 ou 97.05) et articles de chasse similaires.			
9507.10.00	- Cannes à pêche	A	En fr.	5.1 %
9507.20	- Hameçons, même montés sur avançons			
9507.20.10	--- Sans barbillons	D	En fr.	En fr.
9507.20.90	--- Autres	A	En fr.	En fr.
9507.30.00	- Moulinets pour la pêche	A	En fr.	5.1 %
9507.90	- Autres			
9507.90.10	--- Lignes de pêche pour sportifs, en emballage de vente au détail	A	En fr.	5.4 %
9507.90.90	--- Autres	A	En fr.	10.2 % ⁽¹⁾
9508.00	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; cirques, ménageries et théâtres ambulants.			
9508.00.10	--- Manèges et ménageries ambulantes	D	En fr.	En fr.
9508.00.90	--- Autres	A	2.5 %	4.6 %

1. Le tarif de la colonne II sera supprimé selon la catégorie d'échelonnement C.